



APPEL A PROJET

Projet collectif 2020 : Renforcer son accompagnement à travers la maîtrise de la « Réduction des Risques » (RDR)

1. Commanditaire

L'appel d'offre est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO Santé est implanté au niveau national depuis le 1^{er} avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME), foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le **secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** compte : 7 200 structures, 785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés. Le **secteur de l'hospitalisation privée** compte : 1 000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2 400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le **secteur de la santé au travail interentreprises** compte : 2 400 services et 17 000 salariés.

Le **secteur du thermalisme** compte : 79 entreprises et 4 700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2 100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés
- 12 000 travailleurs handicapés ESAT

Région Hauts-de-France





1. Contexte associatif et problématique à laquelle l'action doit répondre

L'association VISA est une organisation d'accompagnement social implantée dans les Hauts-de-France.

Leurs structures d'accueil se répartissent dans la métropole lilloise et ses environs, et ont pour objectif de recevoir, héberger, soigner et accompagner les personnes en situation précaire. Outre l'hébergement d'urgence, l'action se porte sur deux pôles principaux : la réinsertion sociale et la lutte contre l'addiction.

La première mission de l'association consiste à combattre l'exclusion et soutenir les personnes en rupture sociale. VISA les aide notamment à :

- se réinscrire dans leur dimension citoyenne ;
- accéder aux soins et services de droit commun ;
- reconstruire liens familiaux et vie sociale ;
- mettre en place un projet de vie solide et pertinent.

Les problématiques addictives viennent parfois s'additionner aux difficultés sociales, les unes entraînant les autres, et vice versa. Les équipes, formées en addictologie, accompagnent ainsi les personnes dans leur problématique addictive, notamment dans un changement de comportement face au(x) produit(s). Les usagers des établissements peuvent notamment expérimenter l'abstinence et en comprendre les bénéfices sur le long terme.

Parallèlement à ces accompagnements, l'Association VISA s'assure également que les personnes vulnérables disposent d'une solution d'hébergement quelle que soit leur situation. Elle propose ainsi plusieurs programmes et types de logements en fonction des problématiques rencontrées :

- 5 CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) pour être soutenu face à l'addiction ;
- 1 centre d'hébergement d'urgence pour un accueil permanent et sans condition ;
- 1 ACI (Atelier Chantier d'Insertion) pour renouer avec le monde du travail ;
- L'équipe mobile Visavies pour accompagner et soutenir les personnes dans leur problématique addictive (à domicile ou sur les sites des partenaires) ;
- Les LHSS (Lits Halte Soins Santé) pour une prise en charge médico-sociale ;
- 3 pensions de famille pour retrouver un logement durable.

VISA a à cœur d'accueillir les personnes en toute bienveillance et confidentialité. Elle est attachée au respect de la singularité, du rythme et de l'autonomie des usagers, au développement permanent d'une politique de bienveillance ainsi qu'au droit au recommencement de tout individu.

Force est de constater, que les usagers qui auparavant montraient une volonté « d'arrêter », sont aujourd'hui plus dans une recherche de réduction et de maîtrise de l'addiction. Dans son CHRS de La Madeleine, l'association œuvre déjà dans ce sens, en pratiquant la méthode de la **Réduction des Risques** (RDR), c'est-à-dire qu'elle cherche à « améliorer la qualité de vie en limitant les conséquences d'une consommation à risque, et prévenir des dommages (et/où de leur aggravation) qui en découlent ». L'association souhaite aujourd'hui former les travailleurs sociaux de l'ensemble des CHSR à cette pratique.

L'OPCO santé la soutient en portant le présent appel à projet.



2. Les objectifs et modalités pédagogiques :

L'action de formation recouvrira les objectifs suivants :

L'objectif général de la formation est de maîtriser la RDR en vue d'améliorer le parcours de soin des personnes accueillies. De ce fait, à l'issue de la formation, le professionnel devra être en mesure de :

- Comprendre les principes et la philosophie de la RDR (alcool principalement) au regard de son histoire et de son évolution
- Maîtriser la réglementation (loi, décrets, référentiels) inhérente à la RDR
- Connaître les modalités d'accueil, les modalités d'intervention et les différents dispositifs de RDR
- Appréhender les nouveaux produits et outils de RDR
- Identifier les publics et les contextes de consommation
- Favoriser un positionnement le plus juste et faciliter l'accompagnement en proposant des solutions adaptées
- Travailler sur ses pratiques pour favoriser une prise de recul et un réajustement des postures professionnelles, savoir les adapter au contexte et aux besoins des personnes accueillies.

Le public concerné :

Le public sera composé de travailleurs sociaux des CHRS. Il sera « mixé » de travailleurs sociaux avec plus d'ancienneté et de salariés plus fraîchement arrivés.

Méthodes pédagogiques :

Il est demandé à l'organisme de concevoir un contenu pédagogique alternant un apport théorique court et des exercices liés à la pratique utilisant des **cas concrets issus des participants** ainsi que des mises en situation pour illustrer efficacement les situations vécues.

A partir des échanges entre stagiaires, l'organisme de formation pourra s'appuyer sur les situations rencontrées sur les lieux de travail pour mener une réflexion sur les attitudes à adopter et dégager les différents savoir-faire qui en découlent.

Les formateurs pressentis devront être joignables durant les temps d'intersessions afin que celles-ci soient également utilisées à des fins pédagogiques.

L'action doit donner lieu à la production de d'outils méthodologique en collaboration avec les stagiaires, ils permettront aux participants de conserver les différents apports opérationnels de la formation.

3. Les conditions de réalisation

Durée :

2 jours + 2 jours en évitant le mardi

L'organisme de formation pourra être force de propositions quant à la durée de l'action.

Nombre de participants :

15 stagiaires maximum

Lieu de réalisation :

Métropole Lilloise, dans les locaux de l'Association.



Planification :

L'action de formation devra débuter en 2020 puis s'étaler sur 2021.

Logistique

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer les groupes et gérer la liste d'attente.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par OPCO Santé.

Un rendez-vous (en présentiel ou par téléphone) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause) est assurée par le prestataire. Il prendra également soin, si nécessaire, d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires). Les frais de repas (pris en collectif) seront pris en charge par l'organisme de formation puis refacturés à l'OPCO Santé sur présentation des justificatifs (20 € TTC maximum par personne et par journée entière de formation suivie). Ces frais n'incluent pas le repas formateur qui doit être compté dans les frais pédagogiques des actions.

Evaluation

Evaluation de satisfaction :

OPCO Santé participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation. Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage). Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par l'OPCO Santé.

Evaluation des acquis :

Il est demandé à l'organisme de procéder à une évaluation des acquis à l'issue de la formation.

Evaluation des compétences :

Une évaluation à froid est demandée pour mesurer l'application terrain des effets de la formation à **6 mois post-formation**. Un temps d'échange téléphonique sera planifié entre le chef de service de chaque structure et le formateur permettant de mesurer les retours d'expérience et les actions concrètes mises en œuvre par les apprenants.

Suivi – Facturation

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à OPCO Santé)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)



Le prestataire s'engage à faire parvenir à OPCO Santé, un mois maximum après le stage :

- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture

4. Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise du secteur médico-social

Nous rappelons que les CV des intervenants doivent impérativement être validés par OPCO Santé.

5. Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiée au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratif (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation : location de salle et organisation des repas, si nécessaire

6. Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : un retour papier et numérique avant le **5/11/2020**

Choix de l'organisme prestataire : **26/11/2020**

Réunion de cadrage avec le prestataire : **02/10/ 2020**



7. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- **une proposition de calendrier sur la période de réalisation,**
- une proposition de budget détaillée (tous frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.

Le dossier complet doit être transmis :

En support papier (1 exemplaire non relié) à :
Chloe DEMEYERE

OPCO Santé Hauts de France – Pôle ingénierie de formation
6 Place Pierre Mendès France 59043 LILLE Cedex (5ème étage)

ET en support informatique par messagerie à :
chloe.demeyere@opco-santé.fr

Pour tout complément, vous pouvez contacter :
07/76/74/23/97

Référence du dossier à rappeler svp :

PC20/CD/VISA